



# 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS MÂCON

4 – 5 – 6 juin 2021

Organisé par

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DES VINS MÂCON – BOURGOGNE DU SUD**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 4**

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2021

Le règlement du Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division 2021

Le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2021

**NOTA :** S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les horaires de convocation, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel : [www.rallyedesvinsmacon.com](http://www.rallyedesvinsmacon.com)

## COMITE D'HONNEUR

<b>Mme Marie-Guite DUFAY</b>	Présidente du Conseil Régional de Bourgogne
<b>Mr André ACCARY</b>	Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire
<b>Mr Julien Charles</b>	Préfet de Saône-et-Loire
<b>Mr Jean Patrick COURTOIS</b>	Maire de MÂCON
<b>Mr Nicolas DESCHAUX</b>	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
<b>Mr Bernard DEMEUZOIS</b>	Président de la Ligue Bourgogne – Franche-Comté Vice-président de la FFSA
<b>Mr Jérôme CHEVALIER</b>	Président de l'Union des Producteurs de Vins Mâcon
<b>Mr Thierry CHEVENET</b>	Président du Syndicat des Fromages du Mâconnais
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Régionaux</b>	
<b>Mmes/Mrs les Conseillers Départementaux</b>	
<b>Monsieur le Directeur du Service des Routes et des Infrastructures du département</b>	
<b>Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Mâcon</b>	
<b>Monsieur le Commandant du S.D.I.S. de Saône-et-Loire</b>	
<b>Mmes/Mrs les Maires des communes traversées</b>	

## **LIEUX - ADRESSES PRINCIPALES**

### **ASA DES VINS MACON**

**1 Rue du Doyenné - 71000 MACON**

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : [asa.vinsmacon@free.fr](mailto:asa.vinsmacon@free.fr) Internet : [www.rallyedesvinsmacon.com](http://www.rallyedesvinsmacon.com)

### **PC COURSE ET COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

**Hôtel MERCURE 26, rue Pierre de Coubertin 71000 Mâcon**

### **SECRETARIAT DU RALLYE**

***Bowling de Mâcon Parking Pasquier St Antoine du lundi 31 mai au dimanche 6 juin 2021 inclus***

### **DISTRIBUTION DES CARNETS D'ITINERAIRE ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES**

- **FOOTSALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)**
- **BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint Antoine – 71000 MÂCON**

### **PARKING REMORQUES OBLIGATOIRE**

- **Rue des Grandes Varennes 71000 Mâcon (entrée face au SDIS)**

### **CONFERENCE DE PRESSE**

**GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON**

### **SALLE DE PRESSE**

**BOWLING de MÂCON**

### **ACCUEIL DES OFFICIELS ET COMMISSAIRES**

**Parc des expositions 71000 MÂCON**

### **PARC FERME, de DEPART ET DE REGROUPEMENT**

**Parc des expositions 71000 MÂCON**

### **VERIFICATIONS TECHNIQUES obligatoires et VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES complémentaires**

**Parc des expositions 71000 MÂCON**

### **AFFICHAGE OFFICIEL**

**BOWLING de MÂCON - parking Paquier Saint Antoine**

### **AFFICHAGE INFORMATIF**

**TENTE village PARTENAIRES parking Paquier Saint Antoine**

### **VERIFICATIONS FINALES**

**- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE  
71000 SANCE 03 85 21 06 50**

## PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 19 avril 2021	Ouverture des engagements et parution du règlement particulier
Lundi 24 mai 2021 à 24 h 00	Clôture des engagements
Samedi 29 mai 2021	Début des reconnaissances (voir annexe 1 page 11)

### ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé -71000 MÂCON (voir plan)

Samedi 29 mai de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire <b>Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)</b>
Dimanche 30 mai de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire
Pas de distribution dimanche après-midi	<b>Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)</b>

### ADRESSE DE DISTRIBUTION DU CARNET D'ITINERAIRE : Bowling de Mâcon - parking Paquier Saint Antoine – 71000 MÂCON

Jeudi 3 juin de 8 h à 12 h 00 et de 14 h à 18 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire <b>Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)</b>
Vendredi 4 juin de 8h 00 à 12 h 00	Distribution du carnet d'itinéraire <b>Vérifications administratives obligatoires (voir annexe 1 page 11)</b>

**Aucun carnet d'itinéraire ne sera expédié.**

**L'heure de convocation aux vérifications TECHNIQUES sera donnée lors de la remise du carnet d'itinéraire**

Lundi 31 mai 2021 à 18 h 00	Parution de la liste des engagés
-----------------------------	----------------------------------

### VENDREDI 4 juin 2021

De 13h 30 à 17h 00 18h 00	Base d'essais Conférence de presse au GARAGE RENAULT DACIA – 360 rue du kilomètre 400 – 71000 MÂCON	
De 17 h 30 à 22 h 00 De 17h 30 à 22 h 30	Vérifications administratives complémentaires Vérifications techniques	Le SPOT MÂCON Le SPOT MÂCON
A partir de 17h 30	Mise en place du parc fermé	Parc des Expositions MÂCON
21 h 00	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Hôtel MERCURE
24 h 00	Publication des équipages admis au départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Publication de l'ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	Bowling + Village Bowling + Village

### SAMEDI 5 juin 2021

09 h 30	Départ 1 <sup>ère</sup> étape (première voiture VHC).	Parking Pasquier Saint Antoine
17 h 58	Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape (première voiture VHC).	Parking Pasquier Saint Antoine
22 h 00	Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape et de l'ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	Bowling + Village

### DIMANCHE 6 juin 2021

08 h 30	Départ 2 <sup>ème</sup> étape Parc fermé (première voiture VHC)	Parc des Expositions MÂCON
15 h 53	Arrivée du Rallye (première voiture VHC) Remise des prix au podium d'arrivée	Parking Pasquier Saint Antoine

A l'issue de l'arrivée, les vérifications finales seront effectuées au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €

**Publication du résultat final provisoire 30 ' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.**

## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des VINS MÂCON organise les 4 - 5 – 6 JUIN 2021 le 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" Championnat DE FRANCE DES RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le visa :

n° : **21** en date **du 23/02/2021**

et a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) le permis d'organisation

n° **128** le **23/02/2021**

### COMITE D'ORGANISATION.

Président : Jean-Yves MARICHY

Membres du Comité Directeur : Dominique BUIRET, Marie-Claude DARBON, Alexandre FORET, Catherine JULLIN, Amélie GILARDON, Florent GILARDON, Christine LAPALUS, Patrick LAPALUS, Yveline MARICHY, Jean-Luc BERTHELON, Christian NESME, Jacques NOMBLOT, Olivier BONNETAIN, Lucien ROBERT, Catherine THIMON, Michel DUMONT, Patricia BERTHELON, Daniel PAQUERAUD

- **Permanence et Secrétariat du rallye**

ASA des Vins Mâcon 1 rue du Doyenné 71000 MÂCON

Téléphones : 03 85 29 00 03 / 07 82 10 14 25

Email : [asa.vinsmacon@free.fr](mailto:asa.vinsmacon@free.fr)

Internet : [www.rallyedesvinsmacon.com](http://www.rallyedesvinsmacon.com)

**Le secrétariat du rallye est transféré au Bowling de Mâcon Parking Paquier St Antoine du lundi 31 mai au dimanche 6 juin 2021 inclus. Contact : Amélie Gilardon tél : 06 26 76 35 26**

Organisateur technique

Dominique BUIRET

### 1.1P OFFICIELS DU RALLYE

Observateur FFSA :

Jean- Michel PROUST - Norbert GELIN (chauffeur)

Collège des commissaires sportifs

Président :

Gilbert GIRAUD

Membres :

Jean-Claude CRESP

Philippe SOULET

Secrétaire :

Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course :

Gérard PLISSON

Directeur de Course Adjoint :

Jannick DAUBIGNE (Nouveau départ)

Adjoints à la Direction :

Serge FREVILLE

Jacky BERTRAND

Sylvie ZYCH

Directeurs de Course Délégués ES :

ES 1 – 4 – 7 – 10 Michel POTHEAU  
Adjoint : M-Joëlle POTHEAU

ES 2 – 5 – 8 – 11 Olivier DEVAUX  
Adjoint : Martial PEUGEOT  
Direct. Adj Inter : Benoit VIOLET

ES 3 – 6 – 9 – 12 Stéphane VINCENT- GENOD  
Adjoint : Nathalie DIRY

**Délégués à la direction de course**

Vérifications Adm/ Techniques/publicités : Serge FREVILLE  
Parc fermé et regroupement : Eric TEMMERMAN  
Parc assistance : Jean-Michel PIGENET  
Véhicule tricolore : Jean Paul BROSSARD – Lydie BROSSARD (chauffeur)  
Véhicule damier : Françoise FREVILLE - Charly PERRAUD (chauffeur)

**Commissaires techniques (responsable)**

Laurent QUERRY  
Jean-Paul LEGRAND - André BOIVIN  
Thierry DUPECHER – Michel GUYOT adj. : responsable VHC  
Martial LOBROT – Michel PETETIN  
Christian ALLOIN (Responsable Nouveau départ)  
Jean-Louis LAPLANCHE (stagiaire)

**Chargé des relations avec les Concurrents**

Emilie TRAMONT responsable - Philippe PROST  
Josiane CHARLEUX- Isabelle THOUVENIN

**Juges de faits**

Daniel SEGUIN – Camille TRINQUESSÉ -  
Philippe DOLIQUE- Roseline DOLIQUE

**Classements informatiques**

Brennus Informatique - David GUIBLAIN

**Géolocalisation**

VDS Racing

**Chargés des relations avec la presse**

Olivier FOSSAT- Catherine THIMON

**Affichages des temps**

Delphine PETITPAS

**Médecin Chef PC**

François COUDRAY

**Médecin organisation**

Daniel DEBATTY - Didier Perraud (chauffeur)

**Assistance médicale**

Croix Rouge Française de Saône -et -Loire

**Responsable des structures**

Patrick LAPALUS - Lucien ROBERT

**Speaker officiel, animation**

Alexandre LAUDET- Gilles GAILLARD

**Responsable liaisons radio sur les ES**

ALT GROUP EVENTS

**Responsable des véhicules Officiels**

Gérard PILLON

**Responsables matériel sur ES**

ES 1 – 4 – 7 – 10 Jean- Charles LALANNE  
ES 2 – 5 – 9 – 12 Adelino CAMPOS- Marc DOUARD  
ES 3 – 6 – 8 – 11 Alexandre FORÊT

**Responsables commissaires**

Catherine JULLIN - Michel DUMONT  
Ludovic LARDET

Le 38<sup>ème</sup> Rallye National des Vins Mâcon compte :

1<sup>ère</sup> étape : 53 postes commissaires - 110 commissaires inter - 53 extincteurs - 5 ambulances

2<sup>ème</sup> étape : 46 postes commissaires - 95 commissaires inter - 46 extincteurs – 5 ambulances

**A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont Juges de Faits**

## **1.2P ÉLIGIBILITÉ**

Le 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" (Epreuve PEA) compte pour :

**Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division**

**La Coupe de France des Rallyes Pilotes et Copilotes, Coefficient 4.**

**Le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2021.**

**Trophée Manufacturier Hankook Xpérience HKX Tour Règlement Officiel consultable sur [WWW.hankook-rs.com](http://WWW.hankook-rs.com)**

## **1.3P VÉRIFICATIONS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

### **Vérifications administratives obligatoires**

#### **1<sup>ère</sup> séance (voir annexe 1 page 11)**

Samedi 29 mai 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Dimanche 30 mai 2021 de 8h00 à 12h00

#### **2<sup>ème</sup> séance (voir annexe1 page 11)**

Judi 3 juin 2021 de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Vendredi 4 juin 2021 de 8h00 à 12h00

#### **Vérifications administratives complémentaires:**

Vendredi 4 juin 2021 de 17H30 à 22h00. Parc des Expositions Mâcon SPOT

#### **Vérifications techniques:**

Vendredi 4 juin 2021 de 17H30 à 22h30. Parc des Expositions Mâcon SPOT

Les vérifications finales seront effectuées le 6 juin 2021 à 16 h 30 au:

- Garage FORD – CORSIN AUTOMOBILES 1 RUE DE LA MADONE 71000 SANCE 03 85 21 06 50

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

## **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

Tout concurrent qui désire participer au 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS "MACON" doit adresser au secrétariat du Rallye

**(1 Rue du Doyenné - 71000 MACON)** la demande d'engagement dûment complétée, avant le **24 mai 2021 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

**Seules seront prises en compte les demandes accompagnées des droits d'engagements (chèque de règlement ou avec une preuve de virement bancaire (frais à votre charge).**

**3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum. 200 tous rallyes confondus (Moderne + VHC+VHRS)**

#### **3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à:**

Avec la publicité facultative rachetable des organisateurs : **650 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **1300 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Equipages complets « ASA Vins Mâcon » : **580 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

Challenge féminin : **500 € plus 50 €** pour la mise à disposition du matériel de géolocalisation

**Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom du Rallye des Vins Mâcon**

#### **3.1.12P La demande d'engagement doit être accompagnée de :**

- a) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote.
- b) de la photocopie des licences du concurrent, du pilote et du copilote.
- c) de la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique.
- d) de la photocopie de la fiche d'homologation.
- e) Autorisation de prêt de la voiture, si le pilote n'en est pas le propriétaire.
- f) du montant des droits d'engagement.
- g) des fiches de renseignements assistance et reconnaissances plus formulaire d'organisation.

L'engagement comprend la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers et également une plaque « ASSISTANCE ».

### **3.1.13P Remboursement**

Les organisateurs rembourseront avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par écrit (**courrier ou mail à l'adresse suivante « [asavinsmacon@free.fr](mailto:asavinsmacon@free.fr) »**).

Toutes les communications à partir de réseaux sociaux ne seront pas prises en compte.

La retenue sera de :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.

50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Aucun remboursement ne peut être demandé pour les concurrents ayant déclaré forfait hors de ces délais, ou non admis à l'issue des diverses vérifications.

### **3.2P EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

### **3.3P ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2021

Le premier concurrent du rallye national partira 20 minutes après le dernier concurrent VHC sur l'intégralité du rallye.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape le classement intermédiaire de fin de la 1<sup>ère</sup> étape ou de la fin de section sera établi à l'issue de la dernière ES courue sans compter les pénalités. (Article 9.5 règlement standard des rallyes).

### **ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2021 et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

### **4.3P ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.2021

4.3.1.2P L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

4.3.2.1P **Seuls les véhicules porteurs de l'autocollant « ASSISTANCE RALLYE DES VINS MACON 2021 », seront admis dans le parc d'assistance.**

#### **Ouverture du parc à 14h 00**

Il ne sera délivré gratuitement qu'une seule plaque de véhicule d'assistance par voiture engagée.

Toute plaque supplémentaire sera facturée 25 €.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance de plusieurs voitures.

La surface occupée dans le parc sera limitée à 60m<sup>2</sup> pour une voiture et 120m<sup>2</sup> pour deux voitures.

Le nombre de mécaniciens par voiture n'est pas limité. Dans la mesure de la superficie restant disponible tout m<sup>2</sup> supplémentaire sera facturé 8 € HT/m<sup>2</sup>

Tous les véhicules d'accompagnement sont interdits dans le parc assistance.

Chaque concurrent se doit d'accepter et d'occuper l'emplacement qui lui aura été attribué.

***Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA notamment en ce qui concerne les amendes.***

### **4.4P : GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road book. Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffa.org](http://www.ffa.org) et sur le site du rallye comptant pour le CFR 2<sup>ème</sup> division.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques avant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2<sup>ème</sup> infraction : 200€ et remise en conformité immédiate
- 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA



## ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

Les publicités obligatoires et facultatives rachetables seront précisées ultérieurement par un additif au présent règlement particulier.

### 5.1 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021 et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (**à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation**) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6**

## ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir tableau en annexe.

### 6.1P DESCRIPTION :

Le 38<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES VINS «MACON» représente un parcours de 438.48 kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections, comportant 12 Epreuves Spéciales (6 E.S. différentes) et totalisant 157.12 kms. L'itinéraire figure dans l'annexe ci-jointe.

#### Etape 1 :

- ES 1 - 4 : FUISSE – BUSSIERES
- ES 2 - 5 : SERRIERES - PIERRECLOS
- ES 3 - 6 : CURTIL-sous- BUFFIERES – CHÂTEAU

#### Etape 2 :

- ES 7 – 10 : BISSY– CHISSEY-lès-MACON
- ES 8 – 11 : COLLONGE - BOYER
- ES 9 – 12 : LUGNY – VIRE

### 6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

Trois passages maximum dans chaque spéciale.

#### 6.2.5P Durée:

Il y a 2 sessions de 2 jours de reconnaissances (voir tableau en annexe 1 page 10)

**Samedi 29 MAI et Dimanche 30 MAI, Jeudi 3 JUIN et Vendredi 4 JUIN 2021.**

#### 6.2.7P Pénalités :

Conforme au règlement standard F.F.S.A. 2021

## ARTICLES 7P : DEROULEMENT DU RALLYE –

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2021

### 7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A 2021

#### 7.5.17P Sécurité des concurrents

**Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA**

**Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible.**

**En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.**

#### 7.5.20P Base d'essais (shakedown) :

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 04 juin (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **150 €**. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture.

Eventuellement, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. **LES VOITURES DEVRONT AVOIR LE STICKAGE DU RALLYE** L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

**A compté du 01/04/2021, tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Saône-et-Loire**

## ARTICLE 8P : RECLAMATIONS – APPELS

Conformes au règlement standard F.F.S.A 2021

**ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division

- 9.1P Championnat Pilotes
- 9.2P Championnat Copilotes
- 9.3P Points de Bonus

**ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES**

<i>Dotation par classe</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	<b>400</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>
Au second		<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
Au troisième			<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Au quatrième				<b>100</b>	<b>100</b>
Au cinquième					<b>100</b>
<i>Dotation spécifique pour les classes N1/FN1, R1, F 2000/11 et FA-A5/FA-A5K</i>					
Nb de partants	1 à 3	4 à 7	8 à 11	12 à 15	16 et +
Au premier	<b>500</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>700</b>
Au second		<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Au troisième			<b>200</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
Au quatrième				<b>150</b>	<b>150</b>
Au cinquième					<b>100</b>
<i>Dotation au scratch</i>			<i>Dotation au groupe</i>		
Au premier	<b>700</b>		Au premier	<b>300</b>	
Au second	<b>500</b>		Au second	<b>200</b>	
Au troisième	<b>400</b>		Au troisième	<b>100</b>	

Classement féminin : à la première : **400 €**

Total général des prix distribuables = **28 500 €**

Des coupes seront attribuées au classement général, au groupe, à la classe et au premier classement féminin.  
Les coupes ne seront pas cumulables.

**10.1P: REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le Dimanche 6 juin 2021 au passage final sur le podium dans l'ordre du classement  
Les chèques seront adressés dans la semaine suivant le rallye.

## ANNEXE 1

Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire : (voir plan ci-dessous)

**Le 29 & 30 mai 2021 : FOOTBALL OMNISPORTS – En Marbé – 71000 MÂCON.**

**LE 3 & 4 juin 2021 : BOWLING DE MÂCON – Parking Paquier Saint Antoine – 71000 MÂCON.**

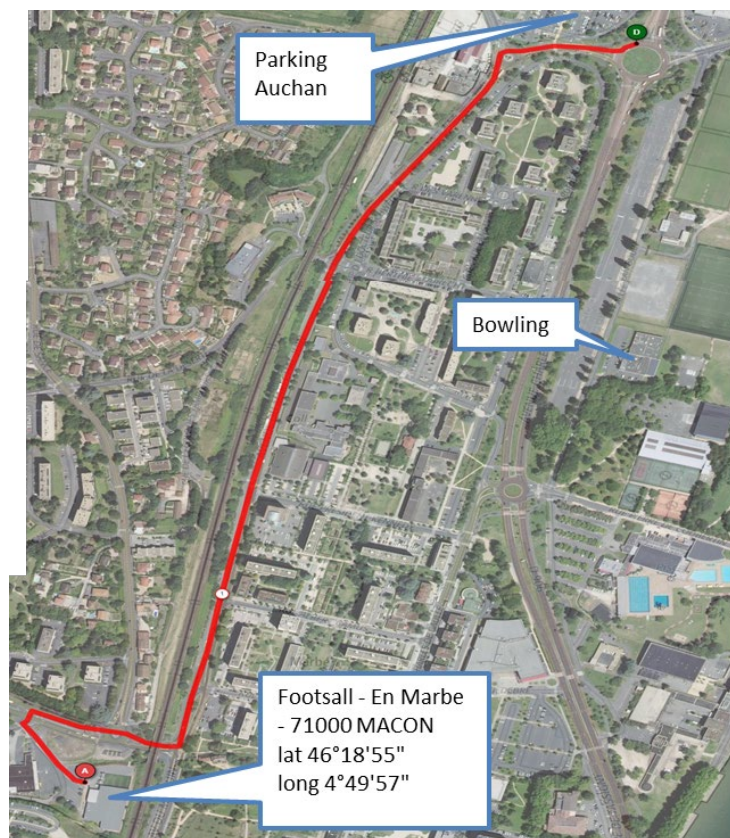
Lors de celles-ci, les concurrents devront présenter les documents suivants : - Permis de conduire en cours de validité originaux + 1 copie (pilote et copilote), - Licences valable pour l'année en cours + 1 copie (pilote et copilote), - Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture, photocopie de la 1ère page du passeport technique. Autorisation de prêt de véhicule, si le pilote n'en est pas le propriétaire.

Une fois les vérifications effectuées et conformes **et les droits d'engagement réglés** ils recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant le passage aux vérifications techniques. Pour les inscrits à la base d'essais le stickage des voitures est obligatoire.

**Au CH d'entrée des vérifications techniques, les équipages devront présenter les originaux manquants lors des vérifications préliminaires au responsable des vérifications administratives.**

### Planning des reconnaissances

	Samedi 29 mai	Dimanche 30 mai	Jeudi 3 juin	Vendredi 4 juin
ES 1 – 4 : FUISSE - BUSSIERES	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 2 – 5 : SERRIERES - PIERRECLOS	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 3 – 6 : CURTIL Ss BUFFIERE - CHÂTEAU	8 h 30 - 18 h		8 h - 18 h	
ES 7- 10 : BISSY – CHISSEY lès MÂCON		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 8- 11 : COLLONGE - BOYER		8 h - 18 h		8 h - 16 h
ES 9 – 12 : LUGNY - VIRE		8 h - 18 h		8 h - 16 h



## ANNEXE 2

<b>ITINERAIRE ET HORAIRES 2021 ETAPE 1 SAMEDI 5 JUIN</b>		Km ES	Km liaisons	Km secteur	Km total	Temps imparti	1 ère voiture
CH 0	Sortie Parc Fermé / Entrée assistance A- MACON		0,00		0,00		9h30
ES 1	<b>FUISSE - BUSSIÈRES</b>	<b>12,28</b>	11,21		11,21	0h43	<b>10h13</b>
ES 2	<b>SERRIÈRES - PIERRECLOS</b>	<b>14,30</b>	5,80		29,29	0h33	<b>10h46</b>
ES 3	<b>CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU</b>	<b>13,37</b>	17,10		60,69	0h53	<b>11h39</b>
CH 3A	Entrée regroupement 1		30,65		104,71	0h55	12h34
<b>Regroupement MÂCON</b>							<b>maxi 50 min</b>
CH 3C	Sortie Assistance B		0,00		104,71	1h00	14h24
ES 4	<b>FUISSE - BUSSIÈRES</b>	<b>12,28</b>	11,21		115,92	0h28	<b>14h52</b>
ES 5	<b>SERRIÈRES - PIERRECLOS</b>	<b>14,30</b>	5,80		134,00	0h43	<b>15h35</b>
ES 6	<b>CURTIL SOUS BUFFIÈRES - CHÂTEAU</b>	<b>13,37</b>	17,10		165,40	0h53	<b>16h28</b>
CH 6C	Entrée Parc Fermé		32,45		211,22	1h30	<b>17h58</b>
<b>ITINERAIRE ET HORAIRES 2021 ETAPE 2 DIMANCHE 6 JUIN</b>							
CH 6D	Sortie Parc Fermé / Entrée assist. D. MACON		0,00		0,00		8h30
ES 7	<b>BISSY - CHISSEY</b>	<b>10,92</b>	23,44		23,44	0h53	<b>9h23</b>
ES 8	<b>COLLONGE - BOYER</b>	<b>17,31</b>	12,46		46,82	0h38	<b>10h01</b>
ES 9	<b>LUGNY-VIRE</b>	<b>10,38</b>	19,63		83,76	0h58	<b>10h59</b>
CH 9A	Entrée regroupement 2		18,59		112,73	0h40	11h39
<b>Regroupement MÂCON</b>							<b>maxi 40 min</b>
CH 9C	Sortie assistance E		0,00		112,73	0h40	12h59
ES 10	<b>BISSY - CHISSEY</b>	<b>10,92</b>	23,44		136,17	0h38	<b>13h37</b>
ES 11	<b>COLLONGE - BOYER</b>	<b>17,31</b>	12,46		159,55	0h38	<b>14h15</b>
ES 12	<b>LUGNY - VIRE</b>	<b>10,38</b>	19,63		196,49	0h58	<b>15h13</b>
CH 12A	Entrée regroupement final		20,39		227,26	0h40	<b>15h53</b>